

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonces diverses

Nom : FONCARIS SACODE INTERBANCAIRE : 28860 V

DATE D'ARRETE : 31/12/2025

Société Anonyme au capital de 225.037.500 € - Adresse : 12, place des Etats-Unis – 92 210 MONTRouGE

R.C.S. Nanterre B 350 892 022 - Siret 350 892 022 00046

Comptes annuels au 31 décembre 2025 approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire**I- Bilan et Hors bilan social (en milliers d'euros)**

ACTIF	31/12/2024	31/12/2025
<u>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</u>	<u>334 250 058</u>	<u>367 988 591</u>
<u>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>CREANCES DOUTEUSES ET DEPRECIATIONS</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>OPERATIONS SUR TITRES</u>	<u>122 938 630</u>	<u>117 332 082</u>
Obligations	79 226 704	80 246 845
Titres à revenus variables (OPCVM)	43 711 926	37 085 237
<u>PARTICIPATIONS</u>	<u>37 934 751</u>	<u>37 934 751</u>
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	<u>1 770 003</u>	<u>1 755 054</u>
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>AUTRES ACTIFS</u>	<u>7 388 110</u>	<u>10 069 587</u>
Compte-courant CA. SA	7 302 028	9 919 803
Etat - TVA	66 464	102 134
Clients	19 200	47 650
Débiteurs divers	418	0
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>	<u>10 595 157</u>	<u>11 141 117</u>
Charges constatées d'avance	87 460	23 818
PAR Ets de crédit réseau	12 585	15 716
Cotisations à recevoir	10 495 112	11 101 583
TOTAL ACTIF	514 876 709	546 221 183

PASSIF	31/12/2024	31/12/2025
<u>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>AUTRES PASSIFS</u>	<u>9 981 847</u>	<u>6 282 001</u>
Fournisseurs	0	0
Dette IS - Intégration fiscale	9 919 803	6 224 920
Impôts et taxes	62 044	57 081
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>	<u>1 714 655</u>	<u>1 987 826</u>
Charges à payer	1 582 259	1 966 776
Charges à payer s/Fonds de péréquation	20 396	21 050
PCA ETS DE CREDIT RESEAU	112 000	0
<u>PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES</u>	<u>145 938 532</u>	<u>162 209 561</u>
Provisions pour risques d'exécution des engagements de garantie	145 938 532	162 209 561
<u>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX</u>	<u>15 909 186</u>	<u>15 909 186</u>
Fonds pour risques bancaires généraux	15 909 186	15 909 186
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	<u>341 332 489</u>	<u>359 832 609</u>
Capital	225 037 500	225 037 500
Prime d'émission	91 477 033	91 477 033
Réserves facultatives	1 974 084	0
Réserves indisponibles	3 674 138	3 674 138
Réserve légale	22 503 750	22 503 750
Report à nouveau	0	-1 359 932
Résultat de l'exercice N	-3 334 016	18 500 120
TOTAL PASSIF	541 876 709	546 221 183

POSTES	31/12/2024	31/12/2025
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagement de garantie	7 863 296 023	8 674 191 402
Engagements de financement		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Engagements de financement	170 000 000	180 000 000
Contregaranties reçues du réseau	68 884 648	82 470 024

II- Compte de résultat social (en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2025
<u>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</u>	<u>47 812 559</u>	<u>52 467 891</u>
Intérêts comptes	91 906	57 434
Intérêts sur placements Crédit Agricole S.A.	5 273 748	7 021 066
Cotisations sociétaires et usagers	40 606 506	43 726 452
Intérêts sur titres d'investissement et de placements	1 840 398	1 662 938
<u>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES</u>	<u>-1 227 733</u>	<u>-2 870 001</u>
<u>REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE (DIVIDENDES)</u>	<u>1 837 637</u>	<u>1 784 424</u>
<u>COMMISSIONS (RETROCESSIONS DE PRODUITS)</u>	<u>-44 113</u>	<u>-37 340</u>
<u>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>GAINS OU PERTES DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT</u>	<u>3 208 128</u>	<u>2 436 502</u>
<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>	<u>86 150</u>	<u>114 975</u>
<u>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
PRODUIT NET BANCAIRE	51 672 628	53 896 451
<u>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</u>	<u>-5 907 932</u>	<u>-6 199 317</u>
<u>FRAIS DE PERSONNEL (Sous-traitance)</u>	<u>-2 815 133</u>	<u>-2 842 059</u>
Formation	-21 384	-21 813
Participation et intéressement des salariés	-216 734	-221 405
<u>PROVISIONS CHARGES DE PERSONNEL</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</u>	<u>-2 415 756</u>	<u>-2 662 938</u>
<u>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</u>	<u>-677 044</u>	<u>-694 320</u>
<u>PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION</u>	<u>25 298</u>	<u>35 906</u>
<i>Autres produits d'exploitation</i>	25 298	35 906
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	45 789 993	47 733 040
<u>COÛT DU RISQUE</u>	<u>-39 204 207</u>	<u>-23 007 999</u>
<u>DOTATIONS AUX PROVISIONS</u>	<u>-57 541 680</u>	<u>-35 760 409</u>
Actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	0	0
Actifs dépréciés (Bucket 3)	-22 750 179	-35 760 409
<u>CREANCES IRRECOUVRABLES</u>	<u>-588 972</u>	<u>-6 736 970</u>
<u>REPRISES DE PROVISIONS</u>	<u>18 490 914</u>	<u>19 489 380</u>
<u>RECUPERATIONS DE CREANCES</u>	<u>435 531</u>	<u>0</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 585 787	24 725 040
<u>GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (avant résultat exceptionnel)	6 585 787	24 725 040
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (après résultat exceptionnel)	6 585 787	24 725 040
IMPOT SUR LES BENEFICES	<u>-9 919 803</u>	<u>-6 224 920</u>
Impôt de l'exercice	-9 919 803	-6 224 920
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 334 016	18 500 120

Vu pour vérification de concordance avec les comptes annuels qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve dans notre rapport sur les comptes annuels, daté du 30 avril 2026.

Forvis Mazars SA
45, rue Kléber
92 300 Levallois-Perret

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92 908 Paris-La-Défense Cédex

FONCARIS SA
12 Place des Etats Unis
92 120 Montrouge

Matthew BROWN

Olfa BOUBAKER

Jean SALATI

III- Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice social clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes de cet exercice 2025 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un résultat net s'élevant à 18 500 120,39 €.

Le Résultat Net de l'exercice 2025 s'élève à 18 500 120,39 € en normes françaises.

En raison d'un Report à Nouveau négatif, il est proposé :

- D'affecter le résultat de l'exercice 2025 au Report à nouveau à hauteur de : -1 397 270,39 €
- De verser un dividende de 1,14 euros par action, soit : -17 102 850,00 €

Par la suite dès cette affectation, les Fonds Propres sociaux de FONCARIS seront de :

- Capital	: 225 037 500,00 €
- Prime d'émission	: 91 477 032,79 €
- Réserves indisponibles	: 3 674 138,11 €
- Réserves facultatives	: 0,00 €
- Réserve légale	: 22 503 750,00 €
- Report à nouveau	: 37 338,38 €

TOTAL FONDS PROPRES SOCIAUX : 342 729 759,28 €

Le montant du FRBG est stable à : 15 909 186,12 €

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que sur les 3 derniers exercices, FONCARIS a procédé aux distributions suivantes :

Exercice clos le 31/12/2024 : pas de distribution

Exercice clos le 31/12/2023 : 26 404 400,00 € (1,76 € par action)

Exercice clos le 31/12/2022 : pas de distribution

Il est rappelé que la S.A. FONCARIS, faisant partie d'un groupe fiscal au sens de l'article 68 de la loi 87-1060 du 30 décembre 1987, n'a pas la possibilité d'émettre un avoir fiscal attaché à la distribution des dividendes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

IV- Annexes aux comptes sociaux

1- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2025

Au cours de l'exercice, FONCARIS a connu les événements significatifs suivants :

- Un coût du risque contenu (-23 M€) dans un contexte général de dégradation des risques ayant entraîné le passage en défaut de 4 nouveaux groupes et 5 tiers du secteur franchises en 2025.
- Deux bénéficiaires ont mis en jeu la garantie Foncaris pour un montant de 6,7 M€ d'une part, et pour un montant de 0,04 M€ d'autre part.

1.2 Événements postérieurs à l'exercice 2025

Postérieurement à la clôture des comptes, les dossiers en défaut au 31 décembre 2025 ont connu des évolutions individuellement non significatives. L'indemnisation demandée sur le dossier ATLAS FOR MEN sera réalisée au cours du 1er trimestre 2026 pour un montant de 8,8 M€, ce montant est intégralement provisionné à la clôture.

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de FONCARIS sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

La présentation des états financiers de FONCARIS est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui, regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Le règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 (en coordination avec le règlement ANC n°2022-06) modifiant le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire constitue un changement de méthode comptable. Il a notamment supprimé la notion de transfert de charges. Ces modifications n'ont pas eu d'impact sur les comptes individuels de l'établissement.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle .

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, opérations internes au Crédit Agricole, clientèle). Les créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, y compris les intérêts courus non échus.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachés en contrepartie du compte de résultat.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et les douteux.

a) Encours sains

Tant que les encours ne sont pas qualifiés de douteux, ils sont qualifiés de sains ou dégradés ; ils demeurent dans leur poste d'origine.

- Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

FONCARIS constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les 12 mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue « Expected Credit Loss » ou ECL

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif bâlois. La Direction des Risques du groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de dépréciation des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus bâlois actuels pour définir le périmètre des paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

L'estimation des ECL intègre en autres les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Son appréciation s'appuie largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des spécificités pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de détermination de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signatures.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie ; et représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les 12 mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE (Taux d'Intérêt Effectif) ou au taux contractuel (lorsque le TIE est indisponible) déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours. Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui égalise la somme des flux décaissés et encaissés au titre de l'émission ou de l'acquisition d'un crédit et la valeur actuelle des flux contractuels à recevoir de la contrepartie sur la durée de vie effective de cet encours.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que FONCARIS ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier

de recouvrement des garanties. La prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima annuellement.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. FONCARIS applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagements de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

- Dégradation significative du risque de crédit

FONCARIS apprécie, pour chaque encours et pour chaque engagement par signature, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Le Stage 1 correspond à des ECL à 12 mois, le Stage 2 correspond à des ECL à maturité.

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères quantitatifs relatifs et absolus ainsi que de critères qualitatifs Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- Un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille ou tiers d'ECL à 12 mois à un ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites opérations présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit au titre du premier niveau défini ci-dessus pour les encours avec un modèle de notation repose sur les deux critères suivants :

1. Exemption au faible risque de crédit :

Conformément aux normes en vigueur, le Groupe a choisi d'appliquer l'exemption « pour faible risque de crédit » aux titres de dettes classés en « Investment Grade » (Cf. IFRS 9.B5.5.23) et contrats de prêts dont la probabilité de défaut est inférieure à un seuil donné (ie. 0.30%).

2. Indicateurs quantitatifs :

Le groupe Crédit Agricole a retenu plusieurs critères quantitatifs permettant de qualifier une dégradation en Stage 2, à noter que chacun de ces critères est suffisant pour une dégradation en Stage 2.

Les typologies de critères sont présentées ci-après :

a. Un critère relatif qui mesure, au niveau contrat, la variation du risque associée depuis la date de comptabilisation initiale. Il permet de mesurer l'écart (établi en ratio) entre le risque de défaut en date de reporting d'une contrepartie et le risque de défaut apprécié en date de comptabilisation initiale.

b. Trois critères absolus. Le Groupe a défini :

- Un critère de seuil absolu basé sur les probabilités de défaut bâloise pour capter une dégradation absolue non corrélée à la conjoncture économique. Il permet de capturer en pratique les deux derniers grades avant le défaut considérés comme risqués et donc avec une classification en Stage 2 pour le calcul des ECL.
- Un critère de seuil absolu basé sur la probabilité de défaut à 1 an (Forward Looking) en date de reporting, permettant de capter une dégradation significative absolue corrélée à la conjoncture économique.
- Un critère de seuil absolu basé sur le nombre de jours impayés de plus de 30 jours pour qualifier une classification en Stage 2.

3. Indicateurs qualitatifs :

Le Groupe retient un ensemble d'indicateurs qualitatifs permettant une dégradation en Stage 2, ces indicateurs peuvent être de niveau contrat, contrepartie ou portefeuille et permettent d'identifier les expositions ayant observées une dégradation significative du risque de crédit.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé (Stage 2). Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (Stage 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie ;
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base de portefeuille homogène peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains, les encours dégradés et les engagements par signature sont inscrites en coût du risque.

a) Encours douteux

Ce sont les encours de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, FONCARIS distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Encours douteux non compromis : Les encours douteux non compromis sont les encours douteux qui ne répondent pas à la définition des encours douteux compromis. Ils sont comptabilisés en hors bilan.

Encours douteux compromis : Ce sont les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les encours douteux, l'enregistrement des intérêts (cotisations) se poursuit tant que l'encours considéré comme douteux non compromis, il est arrêté lorsque l'encours devient compromis.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux compromis, la perte probable est prise en compte par FONCARIS par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de l'encours et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur encours douteux sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de la désactualisation des dépréciations.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Foncaris le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

c) Encours restructurés

Les encours restructurés pour difficultés financières sont des encours pour lesquels l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des encours restructurés pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les encours classés en douteux et les encours sains, au moment de la restructuration.

Sont exclues des encours restructurés les encours dont les caractéristiques ont été renégociés commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ou des difficultés financières. Les encours renégociés sont décomptabilisés. La fraction restant à étaler des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction est enregistrée dans le compte de résultat à la date de cette renégociation, dans la mesure où il est considéré qu'un nouvel encours a pris naissance.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

FONCARIS ne détient aucun encours restructuré dans son bilan. Seuls les encours douteux compromis sont comptabilisés au bilan de FONCARIS.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Au 31/12/2025, FONCARIS ne détient aucun titre de Transaction, ni d'Investissement.

a) Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe : Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre. Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable : Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de Placements Collectifs sont enregistrés dans la même rubrique au moment de l'encaissement.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes des portefeuilles de placement » du compte de résultat.

b) Titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres, évalués en fonction de la valeur nette comptable du dernier bilan connu de l'entreprise considérée, figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette VNC. Lorsque la VNC de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Gain ou perte sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Foncaris détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Foncaris utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré

que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

FONCARIS enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement des titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

FONCARIS n'a pas opéré, en 2025, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

2.3 Immobilisations

FONCARIS applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. FONCARIS applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ». Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement. A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

En cas de mali technique de fusion, celui-ci est comptabilisé, le cas échéant, au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Il est ensuite amorti puis, déprécié, et sorti du bilan, le cas échéant, selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus par Foncaris, à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Composant	Durée Amortissement
Logiciel informatique	3 ans à 5 ans linéaire

Enfin, les éléments dont dispose FONCARIS sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Provisions

FONCARIS applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions concernent les engagements hors bilan donnés par Foncaris.

Elles comprennent également les provisions relatives aux encours douteux non compromis, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

2.6 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par FONCARIS à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice. La provision pour FRBG a été constituée en 1989 à hauteur de 9,91 M€ et a fait l'objet de dotations complémentaires de 6 M€ jusqu'en 2003 sur le secteur coopératif de collecte-approvisionnement.

2.7 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace les engagements de garantie donnés aux Caisses régionales de Crédit Agricole ainsi que les engagements reçus de Crédit Agricole SA.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour FONCARIS.

Les engagements hors-bilan tiennent compte des informations reçues par Foncaris postérieurement à la clôture et jusqu'à la fin du mois précédent le conseil d'Administration.

Ces événements sont des mises en place et des arrêts de garanties communiqués à Foncaris postérieurement à la clôture.

2.8 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

S'agissant de personnel détaché par Crédit Agricole SA, le calcul de cette charge est réalisé par Crédit Agricole SA sur la base de la prestation future actualisée.

Depuis 2012, les engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies attribuables au personnel détaché par Crédit Agricole SA, sont intégralement portés par Crédit Agricole SA et la charge annuelle est refacturée à FONCARIS au même titre que les salaires et autres avantages sociaux.

Dans ce cadre et pour évaluer la charge facturée à FONCARIS, Crédit Agricole SA a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel

- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

FONCARIS est une société non-employeur. A ce titre, elle ne cotise à aucun régime de retraite obligatoire. Cependant Crédit Agricole SA refacture à FONCARIS l'intégralité des cotisations versées à divers régimes de retraites obligatoires au titre du personnel qu'elle détache auprès de FONCARIS.

Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et FONCARIS n'a aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, FONCARIS n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer par Crédit Agricole SA à ces organismes pour l'exercice écoulé, qui lui sont refacturées.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

2.9 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de FONCARIS.

2.10 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

FONCARIS a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale en décembre 1993. Aux termes des accords conclus, FONCARIS constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

3- CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2025							31/12/2024
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	TOTAL	TOTAL
Comptes ordinaires	1 035				1 035		1 035	536
Comptes et avances à terme					0		0	0
Prêts Crédit Agricole SA		33 000	107 000	226 000	366 000	954	366 954	333 714
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
TOTAL	1 035	33 000	107 000	226 000	367 035	954	367 989	334 250
Dépréciations					0		0	0
VALEURS NETTES	1 035	33 000	107 000	226 000	367 035	954	367 989	334 250

Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune d'entre elles n'est éligible à un refinancement de la banque centrale.

4- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Il s'agit pour FONCARIS des créances douteuses compromises sur les engagements de garantie octroyés.

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2025						31/12/2024
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	TOTAL
Créances commerciales					0,0		0,0
Autres concours à la clientèle					0,0		0,0
Comptes Ordinaires débiteurs					0,0		0,0
Dépréciations					0,0		0,0
VALEURS NETTES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

Néant

4.3 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2025					31/12/2024				
	Encours brut	dont Encours douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	dont Encours douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Agriculteurs	0,0					0,0				
Coopératives Agricoles	0,0					0,0				
Entreprises	0,0					0,0				
Collectivités publiques	0,0					0,0				
Autres agents économiques	0,0					0,0				
VALEURS NETTES	0,0					0,0				

5- TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

En milliers d'euros	31/12/2025				31/12/2024
	Placement	Titres de l'activité	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées: <i>dont surcote restant à amortir</i> <i>dont décote restant à amortir</i>					
Créances rattachées					
Dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN					
Obligations et autres titres à revenu fixe:	81 857,6			81 857,6	82 016,3
Emis par organismes publics				-	-
Autres émetteurs	81 857,6			81 857,6	82 016,3
<i>dont surcote restant à amortir</i>	-			-	-
<i>dont décote restant à amortir</i>	158,8			158,8	215,0
Créances rattachées	1 356,1			1 356,1	1 356,3
Dépréciations	2 966,8			2 966,8	4 145,9
VALEUR NETTE AU BILAN	80 246,8			80 246,8	79 226,7
Actions et autres titres à revenu variable	37 085,2			37 085,2	43 711,9
Créances rattachées					
Dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	37 085,2			37 085,2	43 711,9
TOTAL	117 332,1			117 332,1	122 938,6

FONCARIS ne détient aucun titre de dette souveraine.

Une moins-value latente est constatée sur le portefeuille de titres de placement pour un montant de -2 966,8 K€ à la clôture. Au 31/12/2024, une moins-value latente de -4 145,9 K€ était constatée. La valeur estimative des titres de placement correspond à la valeur d’inventaire.

5.1 Ventilation des OPC

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPC monétaires	37 085,2	37 085,2
OPC alternatifs	0,0	0,0
TOTAL	37 085,2	37 085,2

5.2 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2025							31/12/2024
	<= 3 mois	> 3 mois<= 1 an	> 1 an<=5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	TOTAL	TOTAL
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur brute	5 007,0	0,0	41 085,3	35 765,2	81 857,6	1 356,1	83 213,7	83 372,6
Dépréciations	-3,2	0,0	-2 963,6		-2 966,8		-2 966,8	-4 145,9
VALEUR NETTE AU BILAN	5 003,8	0,0	38 121,7	35 765,2	78 890,7	1 356,1	80 246,8	79 226,7
Effets publics et valeurs assimilés								
Valeur brute					0,0		0,0	0,0
Dépréciations					0,0		0,0	0,0
VALEUR NETTE AU BILAN	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

6- TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)	Valeurs comptables brutes au 31/12/2024	Valeurs comptables des titres détenus au 31/12/2025		Quote-Part de Capital détenue (en %)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
		Brutes	Nettes		
Participations dans les établissements de crédits et financiers	33 892,9	33 892,9	33 892,9		594,3
- BPI France Financement (ex.Oséo SA)	33 817,6	33 817,6	33 817,6	0,19%	594,3
- I.F.C.I.C.	75,2	75,2	75,2	0,56%	
Autres Titres de Participations	4 041,9	4 041,9	4 041,9		1 190,1
- Unicréales	1 366,0	1 366,0	1 366,0	14,16%	353,9
- Unigrains	545,2	545,2	545,2	3,40%	171,1
- Agricréales	2 130,7	2 130,7	2 130,7	37,57%	665,1
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES et PARTICIPATIONS	37 934,7	37 934,7	37 934,7		1 784,4

Les valeurs d’inventaires sont déterminées en fonction de la valeur nette comptable du dernier bilan connu de l’entreprise considérée.

7- VARIATION DE L’ACTIF IMMOBILISE

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Autres mouvements (1)	31/12/2025
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	4,0				4,0
Amortissements et Dépréciations	-4,0				-4,0
VALEUR NETTE AU BILAN	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	7 620,0	679,4			8 299,4
Amortissements et Dépréciations	-5 849,9	-694,3			-6 544,2
VALEUR NETTE AU BILAN	1 770,0	-14,9	0,0	0,0	1 755,0
TOTAL	1 770,0	-14,9	0,0	0,0	1 755,0

(1) Mise au rebuts

8- COMPTES DE REGULARISATION et ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Autres actifs (1)	10 069,6	7 388,1
Compte courant Crédit Agricole SA (2)	9 919,8	7 302,0
Etat - TVA	93,1	66,5
Dépôts et cautionnements		
Certificats COB		
Opérations faites entre les associés		
Clients	47,7	19,2
Autres débiteurs divers	9,0	0,4
VALEUR NETTE AU BILAN	10 069,6	7 388,1
Comptes de régularisation	11 141,1	10 595,2
Charges constatées d'avance	23,8	87,5
PAR Ets de Crédit réseau	15,7	12,6
Cotisations à recevoir	11 101,6	10 495,1
Autres produits	0,0	0,0
VALEUR NETTE AU BILAN	11 141,1	10 595,2
TOTAL	21 210,7	17 983,3

(1) Les montants incluent les créances rattachées
(2) Le "compte courant Crédit Agricole SA" correspond aux acomptes d'IS versés en 2025

9- COMPTES DE REGULARISATION et PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Autres passifs (1)	6 282,0	9 981,8
Fournisseurs	0,0	0,0
Compte courant Crédit Agricole SA (2)	6 224,9	9 919,8
Créditeurs divers	57,1	62,0
VALEUR NETTE AU BILAN	6 282,0	9 981,8
Comptes de régularisation	1 987,8	1 714,7
Sinistres en attente	0,0	0,0
Autres charges à payer	1 987,8	1 602,7
PCA Ets de Crédit Réseau	0,0	112,0
VALEUR NETTE AU BILAN	1 987,8	1 714,7
TOTAL	8 269,8	11 696,5

(1) Les montants incluent les dettes rattachées
(2) Le "compte courant Crédit Agricole SA" correspond à la dette d'IS 2025

10- PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2025	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2025
Provisions pour risques sur créances saines et créances dégradées	114 400,7		12 654,0			101 746,6
Provisions pour créances douteuses non compromises	31 537,9	35 760,4	6 832,1	3,2		60 462,9
VALEUR AU BILAN	145 938,5	35 760,4	19 486,2	3,2	0,0	162 209,6

Les provisions pour risques sur encours de hors-bilan sains et dégradés sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâlois.

11- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

(en milliers d'euros)	Capital	Réserve légale	Réserves facultatives	Primes d'émission	Report à nouveau	Résultat	TOTAL
Solde au 31 Décembre 2023	225 037,5	22 503,8	4 319,4	91 477,0	0,0	27 733,2	371 070,9
Dividendes versés au titre de 2023			1 328,8			-27 733,2	-26 404,4
Résultat de l'exercice 2024						-3 334,0	-3 334,0
Solde au 31 Décembre 2024	225 037,5	22 503,8	5 648,2	91 477,0	0,0	-3 334,0	341 332,5
Affectation du résultat 2024			-1 974,1		-1 359,9	3 334,0	0,0
Dividendes versés au titre de 2024							0,0
Résultat de l'exercice 2025						18 500,1	18 500,1
Solde au 31 Décembre 2025	225 037,5	22 503,8	3 674,1	91 477,0	-1 359,9	18 500,1	359 832,6

Au 31 décembre 2025, le capital entièrement libéré est composé de 15 002 500 actions de valeur nominale à 15 Euros.

Le Résultat Net de l'exercice 2025 s'élève à 18 500 120,39 € en normes françaises. En raison d'un Report à Nouveau négatif, il est proposé :

- D'affecter le résultat de l'exercice 2025 au Report à nouveau à hauteur de : -1 397 270,39 €
- De verser un dividende de 1,14 euros par action, soit : -17 102 850,00 €

12- COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	359 832,6	341 332,5
Fonds pour risques bancaires généraux	15 909,2	15 909,2
TOTAL DES FONDS PROPRES	375 741,8	357 241,7

13- TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

En application de l'article 1124-61 du règlement ANC 2014-07, FONCARIS précise que les transactions réalisées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

14- ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	8 674 191,4	7 863 296,0
Engagements reçus	262 470,0	238 884,6

En application de la réglementation interne relative aux schémas comptables entre les Caisses régionales de Crédit Agricole et FONCARIS, mise à jour en 2012, on distingue la notion de provisions pour risques et charges sur les engagements hors bilan douteux non compromis et de provisions sur les créances douteuses compromises à l'actif du bilan. En contrepartie de ce poste d'actif apparaissent, au passif, des comptes intitulés "Sinistres en attente" qui représentent la dette de FONCARIS envers les caisses régionales (déduction faite des acomptes éventuellement déjà versés).

15- PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Sur opérations internes au Crédit Agricole SA	7 078,5	5 365,7
Sur garanties octroyées aux Caisses régionales de Crédit Agricole	43 726,5	40 606,5
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 662,9	1 840,4
Intérêts et Produits assimilés	52 467,9	47 812,6
Sur opérations avec les établissements de crédits	0,0	-2,3
Sur opérations internes au Crédit Agricole SA	-2 870,0	-1 225,5
Intérêts et Charges assimilés	-2 870,0	-1 227,7
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	49 597,9	46 584,8

16- REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Titres de placement	1 662,9	1 840,4
Titres d'investissements	0,0	0,0
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus fixes	1 662,9	1 840,4
Parts dans les entreprises liées, titres de participations et autres titres détenus à LT	1 784,4	1 837,6
Titres de placement		
Revenus des titres à revenus variable	1 784,4	1 837,6
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	3 447,4	3 678,0

17- PRODUIT NET DES COMMISSIONS

	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations internes Crédit Agricole SA	0,0	37,3	-37,3	0,0	44,1	-44,1
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	0,0	37,3	-37,3	0,0	44,1	-44,1

18- GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Titres de Placement		
Dotations aux dépréciations	-2 966,8	-4 145,9
Reprises de dépréciations	4 145,9	5 717,6
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	1 179,1	1 571,7
Plus-value de cession réalisées	1 257,4	1 636,5
Moins-value de cession réalisées	0,0	0,0
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	1 257,4	1 636,5
Solde des opérations sur titres de placement	2 436,5	3 208,1
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	2 436,5	3 208,1

Les pertes comptabilisées sur le portefeuille de placement sont des moins-values latentes sur les placements obligataires dont la conservation est prévue jusqu'à échéance.

19- AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits divers	115,0	86,2
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	115,0	86,2
Charges diverses	0,0	0,0
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	0,0	0,0
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	115,0	86,1

Les produits divers sont en baisse sur la période en raison de la diminution des commissions de prises fermes sur l'exercice.

20- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Frais de Personnel		
Salaires et charges	-2 598,8	-2 577,0
Intéressement et participation	-221,4	-216,7
Autres frais de personnel Crédit Agricole SA	0,0	0,0
Formation	-21,8	-21,4
Total des charges de personnel	-2 842,1	-2 815,1
Refacturation et transferts de charges de personnel		
Frais de personnel nets	-2 842,1	-2 815,1
Frais administratifs		
Impôts et taxes	0,0	0,0
Contribution Economique Territoriale, et Contribution Sociale de Solidarité des Stés	-192,8	-193,3
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires (1) (2)	-2 326,7	-2 139,7
Autres charges d'exploitation	-143,5	-82,8
Total des charges administratives	-2 662,9	-2 415,8
Dotations aux amortissements	-694,3	-677,0
Frais administratifs nets	-3 357,3	-3 092,8
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-6 199,3	-5 907,9

(1) Foncaris est inclus dans le périmètre de consolidation et ne publie pas le tableau sur la publicité des honoraires des commissaires aux comptes :

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole sa.

(2) Foncaris n'est pas soumis au Fonds de Résolution Unique

Le personnel de FONCARIS est mis à disposition par Crédit Agricole S.A et est refacturé en tant que tel. Depuis 2012, les engagements des salariés (indemnités de départ à la retraite, médailles du travail et CET) sont intégralement portés par Crédit Agricole SA et la charge annuelle est refacturée à FONCARIS au même titre que les salaires et autres avantages sociaux.

Effectif moyen par catégorie

Catégorie de personnel	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	17,2	17,1
Non cadres	1,0	1,0
TOTAL	18,2	18,1
dont : - France	18,2	18,1
- Etranger		
dont : personnel mis à disposition	18,2	18,1

L'effectif fin de période au 31 décembre 2025 est de 19 ETP, en hausse de 1 ETP par rapport à 2024.

21- PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Autres produits d'exploitation	35,9	25,3
Autres produits d'exploitation	35,9	25,3
Autres charges d'exploitation	0,0	0,0
Autres charges d'exploitation	0,0	0,0
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	35,9	25,3

22- COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux provisions et dépréciations	-35 760,4	-57 541,7
Autres provisions et dépréciations de créances douteuses	-35 760,4	-22 686,0
Autres provisions et dépréciations sur créances saines et dégradées	0,0	-34 855,7
Reprises de provisions et dépréciations	19 489,4	18 196,4
Reprises de dépréciations de créances douteuses	6 835,3	18 196,4
Autres reprises de provisions et dépréciations sur créances saines et dégradées	12 654,0	0,0
Autres variations	-6 737,0	141,0
Provisions utilisées	0,0	0,0
Pertes sur créances irrécouvrables	-6 737,0	-294,5
Récupération sur créances	0,0	435,5
COÛT DU RISQUE	-23 008,0	-39 204,2

La perte sur créances irrécouvrables pour 6 737 Keur en 2025 est relative à deux indemnisations versées à la suite d'appels en garantie.

23- RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations Financières		
Dotations aux dépréciations	0,0	0,0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autre titres détenus à LT		
Reprises de dépréciations	0,0	0,0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autre titres détenus à LT		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0,0	0,0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autre titres détenus à LT		
Plus-values de cessions réalisées	0,0	0,0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autre titres détenus à LT		
Moins-values de cessions réalisées	0,0	0,0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autre titres détenus à LT		
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus ou moins-values de cessions	0,0	0,0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autre titres détenus à LT		
Solde ou perte en bénéfice	0,0	0,0
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions		
Moins-values de cessions	0,0	0,0
Solde ou perte en bénéfice	0,0	0,0
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	0,0	0,0

24- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Intégration fiscale

L'impôt sur les sociétés 2025 a été calculé selon les règles définies dans la Convention d'Intégration Fiscale conclue entre CREDIT AGRICOLE S.A. et FONCARIS, signée le 18.12.1993.

L'impôt comptabilisé est identique à celui qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

25- RESULTAT NET PAR ACTION

	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT NET	18 500 120	-3 334 016
Nombre actions	15 002 500	15 002 500
Résultat Net par action	1,23 €	-0,22 €

26- IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La liste des Etats et territoires mentionnés au deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du CGI est, au titre de l'année 2025 composée des Etats et territoires suivants :

Anguilla	Antigua-et-Barbuda	Palaos	Iles Turques et Caïques
Vanuatu	Iles Vierges américaines	Samoa américaines	Fidji
Guam	Samoa		Panama
Russie			Trinité-et-Tobago

FONCARIS ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

27- INFORMATIONS DIVERSES

Les comptes de FONCARIS SA sont consolidés par intégration globale dans ceux de Crédit Agricole SA.

Le rapport de gestion est mis à disposition du public au siège de FONCARIS, 12 Place des Etats-Unis 92127 Montrouge.